

« Petites magouilles pour un grand projet » Procédures irrégulières et conflits d'intérêt dans le sud Meusien

1. Etat des lieux général

L'Andra s'est installée en Meuse grâce à l'achat des consciences. Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) qui distribue chaque année 60 millions d'euros de subventions aux départements de la Meuse et de la Haute Marnes a joué un rôle essentiel dans l'acceptabilité sociale du projet. L'agence nationale a aussi développé localement un système de clientélisme. Dans les villages alentours, elle a instrumentalisé les querelles de voisinage et accentué la guerre des terres en s'appropriant plus de 3000 hectares.

Redistribution foncière, cession de baux de chasse, invitation dans de grands restaurants et à des parties de chasse, emploi de membres de la famille des élus... L'Andra s'est implantée sur ce territoire rural paupérisé à travers une série de petites magouilles. Il ne s'agit pas ici de grands scandales financiers mais d'une corruption diffuse qui mine le territoire et l'indépendance de la démocratie locale.

2. Historique du bois Lejuc

Depuis plusieurs années, l'agence cherche à acquérir le bois Lejuc appartenant à la commune de Mandres en Barrois pour y installer une de ses zones de surface de son projet de poubelle nucléaire CIGEO.

- Le 13 janvier 2013, une première consultation populaire à Mandres-en-Barrois avait refusé la cession du bois à 50 voix contre 35.
- Le 2 juillet 2015, l'Andra est revenue à la charge et le conseil municipal a, cette fois-ci, évité de consulter la population en votant à 6 heures du matin une délibération pour céder le bois à l'Andra. Des habitants ont déposé un recours au Tribunal Administratif de Nancy le 21 décembre 2015 pour contester cette décision.
- **Le 28 février 2017 le tribunal donne raison aux habitants en annulant la délibération** pour des irrégularités dans le mode de scrutin à bulletin secret. Il soumet un délai de 4 mois à la commune pour refaire une délibération.
- **La date du conseil municipal où sera débattue la nouvelle délibération a été fixée le 18 mai prochain.** L'enjeu est de taille. Si les élus votent contre, le projet CIGEO sera bloqué. Dans cette configuration, l'Andra pourrait envisager de lancer des procédures d'expropriation.

3. Conflits d'intérêt à Mandres en Barrois dans la cession du Bois Lejuc

Cette note souhaite rendre accessibles et publiques des suspicions de conflits d'intérêt entre l'Andra et certains conseillers municipaux de Mandres-en-Barrois. Excepté le cas précis de Monsieur Xavier Levet, maire de Mandres, nous

avons décidé de les anonymiser pour éviter de cibler individuellement ces personnes et dénoncer d'abord un système de clientélisme généralisé.

Lors de la délibération irrégulière du 2 juillet 2015, une lettre de dénonciation avait déjà été sortie par l'association La Qualité de Vie pour témoigner des conflits d'intérêts de l'époque, dont certains durent encore aujourd'hui : http://www.villesurterre.eu/index.php?option=com_content&view=article&id=574:l-affaire-mandres-en-barrois-du-2-juillet-2015&catid=87

Nous listons ci dessous les différentes suspicions de conflits d'intérêt.

Xavier Levet, maire de Mandres-en-Barrois

Il est agriculteur à Bure. D'après des sources il aurait lourdement insisté auprès des cadres de l'Andra pour obtenir que sa fille voit son stage à l'agence transformé en emploi à temps plein. Avec gain de cause : aujourd'hui sa fille travaille pour le compte de l'Andra en tant qu'agent de sécurité.

Il a obtenu une vingtaine hectares de terres en convention d'occupation précaire à Berthelévillie en 2015, à proximité de Bure, dans le cadre de la politique de redistribution et d'échange foncier de l'Andra/SAFER. Aujourd'hui, il ne les a plus mais en a récupéré sur Bure.

En janvier 2017, il a été nommé « délégué CIGEO » à la Communauté de Communes du Val d'Ornois.

Au printemps 2017, il réalise des prestations de service pour l'Andra en cultivant et semant 300 ha de terres agricoles gelées pour le début des travaux.

Les habitants soutenu par le Réseau Sortir du Nucléaire et les associations en lutte contre CIGEO ont porté plainte le lundi 15 mai pour « faux et usage de faux en écriture authentique » à l'encontre du maire, en raison de déclarations frauduleuses dans l'acte notarié d'échange le 6 janvier 2016.

Conseiller municipal 1

- X a obtenu un bail de chasse sur 61,13 ha signé par le directeur du centre de l'Andra de l'époque Jean-Paul Baillet. Il est devenu adjudicataire de cet espace qui était auparavant dévolu à l'ACCA (association communale de chasse) de Mandres-en-Barrois. (plus d'informations en fin de cet article : <https://www.lelanceur.fr/les-chasses-gardees-du-croque-mort-du-nucleaire/>)
- Suite à l'échange des deux bois, il aurait pu à la fois chasser sur les 61,13 ha et les 307 ha du bois de la Caisse gratuitement pendant 1 an.
- Le 2 juillet 2015 il a voté pour l'échange du bois, alors que 2 ans auparavant, toujours au conseil, il s'affichait contre.
- La rapporteure publique l'a évoqué lors de l'audience au TA de Nancy et a « retenu son intéressement », « mais une seule personne ne peut pas avoir influé sur le vote » ajoute-t-elle.

Conseillère municipale 2

- Sa fille est salariée de l'Andra, assistante d'achat. Son gendre également,

comme opérateur de laboratoire.

- Début 2017 son mari a récemment récupéré en COPP (bail agricole précaire délivré par la SAFER, qui travaille pour le compte de l'Andra) une parcelle de 15-20 ha, direction Saudron.

Conseillère municipale 3

- Son mari a bénéficié d'une redistribution foncière de la SAFER d'environ 20 ha alors qu'il a une structure très importante d'environ 400 ha. Selon d'autres habitants du village, des jeunes agriculteurs avec de plus petites structures ne bénéficieraient pas de redistributions de terres, alors qu'ils seraient censés être prioritaires.

Conseillère municipale 4

- Sa fille a travaillé en intérim à l'Andra.

Conseiller municipal 5

- Son fils est actuellement démarché activement par l'Andra pour échanger sa ferme avec une autre structure située à une dizaine de kilomètres. L'occasion pour l'agence de libérer du foncier dont elle a grandement besoin sur cette commune difficile, puis ensuite, par de multiples plus petits échanges, dégager le terrain dont elle a besoin (zone sud du bois Lejuc, construction d'une route d'accès).